

PROJET DE REFORESTATION DE L'USAID

TERMES DE REFERENCE

TDRS pour recruter un Marin-Pêcheur pour accompagner le consultant en montage et installation de Dispositif de Concentration de Poisson (DCP) dans les zones de la baie de l'Acul du Nord

I. CONTEXTE

Le projet de reboisement de l'USAID est un projet de 5 ans (2017 – 2022) qui vise l'augmentation de la couverture arborée dans les départements du Nord et du Nord-Est d'Haïti en améliorant la résilience des populations ciblées à faire face aux chocs naturels et économiques. Le projet travaille sur quatre résultats intermédiaires :

- (1) Menaces de déforestation réduites ;
- (2) Résilience aux chocs économiques et naturels améliorée ;
- (3) Couvert arboré augmenté dans les zones ciblées ;
- (4) Gouvernance et coordination environnementales renforcées.

Le projet doit faciliter la transplantation de cinq millions d'arbres à travers environ 15 000 ha de terres mis sous systèmes agroforestiers et couvert arboré : et la restauration de plus de 550 hectares de mangroves ; la gestion améliorée de 4 000 hectares de terres d'importance biologique ainsi que le renforcement des capacités de plus de 21 000 agriculteurs pour l'adaptation aux effets des changements climatiques et l'assistance pour l'augmentation de revenu de près de 20 000 agriculteurs et éleveurs.

En vue de mieux assurer la coordination et l'encadrement de ses partenaires pour une meilleure appropriation et continuation des activités sur le terrain après la période de financement, le Projet a restructuré son organisation en deux unités régionales : La région I ayant son siège au Cap-Haitien et couvrant les bassins versants des rivières : Haut-du-Cap, Grande Rivière du Nord et Trou du Nord incluant le CRDD de Terrier Rouge ; la région II ayant son siège à Ouanaminthe et couvrant les bassins versants des rivières : Marion, Jassa et un versant de la rivière de Gens de Nantes/Capotille sur la frontière avec la République Dominicaine. Chaque unité est dirigée par un directeur qui est responsable de la mise en œuvre des activités du Projet dans sa juridiction.

Le Projet utilise plusieurs mécanismes de mise en œuvre : Subvention, Sous-contrats et Intervention Directe. Il développe des partenariats avec le Ministère de l'Environnement (MdE), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et les Collectivités Territoriales (Mairies, CASEC et ASEC) pour appuyer des associations, des organisations et/ou des institutions locales dans la conduite d'activités de reboisement et/ou de renforcement de la résilience d'acteurs locaux dans les zones d'intervention.

Dans le cadre de l'appel à application lancé dans le cadre du premier énoncé de programme annuel (EPA001) en vue de recevoir des propositions d'activités, l'Organisation Village Planète est bénéficiaire d'une subvention portant sur la réhabilitation d'une partie de la Mangrove de la baie de l'Acul du Nord. Dans le cadre de cette subvention, le bénéficiaire Village Planète doit, délimiter le périmètre de mangrove à réhabiliter dans la zone cible, identifier et mesurer les zones ou clairières devant être reboisées, en vue de produire et de transplanter des plantules de palétuviers. Par ailleurs, le bénéficiaire doit travailler avec les parties prenantes, notamment les autorités locales en vue d'éduquer et de sensibiliser la population et de mettre en place conjointement un comité de surveillance pour assurer la gestion continue de l'aire des Mangroves réhabilitée dans le cadre de cette activité.

Pour contribuer à l'amélioration de la résilience des acteurs dont les activités peuvent avoir une incidence négative sur la sauvegarde de la mangrove, l'activité prévoit de supporter les agriculteurs qui travaillent en amont de la mangrove et d'accompagner les pêcheurs qui sont également impliqués dans l'exploitation irrationnelle de la mangrove. Ainsi, le Projet prévoit d'appuyer l'installation d'un Dispositif de Concentration de Poisson (DCP) dans les eaux avoisinantes de la zone de Mangrove des côtes de la baie de l'Acul du Nord, et souhaite recruter et engager un Marin-Pêcheur professionnel pour l'aider dans les phases pratiques de la formation, le montage et mouillage de DCP ainsi qu'en pêche sur DCP. Le Marin-Pêcheur travaillera en étroite collaboration avec un Consultant Senior, engagé par le Projet, pour piloter l'activité de l'acquisition, du montage et de l'installation du DCP.

II. OBJECTIFS

Sur le plan général, l'objectif de cette consultation est d'installer un dispositif de concentration de poisson non loin des côtes de la baie de l'Acul du Nord, dans le département du Nord.

Sur le plan spécifique, il s'agit de :

- 1- Travailler avec le Consultant Senior sur la liste des matériels et accessoires nécessaires pour monter et installer le DCP ainsi que dans l'identification des zones de mouillage du DCP en discutant avec les pêcheurs de la zone.
- 2- Entraîner les pêcheurs sélectionnés dans le montage, le mouillage du DCP (Dispositif de Concentration de Poisson) dans la commune de l'Acul du Nord.
- 3- Entraîner les pêcheurs de la zone sur la pêche sur DCP et la gestion et l'entretien de l'équipement.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont :

- Le DCP est monté et mouillé dans la zone de la baie de l'Acul du Nord.
- Les pêcheurs sont entraînés pour maîtriser adéquatement les techniques de montage, de gestion et de réhabilitation d'un DCP.
- Des pêcheurs entraînés sont en mesure de pêcher sur le DCP au moment opportun.

IV. PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET TACHES DU CONSULTANT

Les principales responsabilités du Marin-Pêcheur retenu pour appuyer cette consultation sont :

- Accompagner le Consultant Senior dans la préparation de la démarche méthodologique et la liste des matériels nécessaires pour le montage et le mouillage du DCP ainsi que le calendrier.
- Participer dans des rencontres de travail avec le Projet de Reboisement, Village Planète et des parties prenantes de la zone de réalisation de l'activité, notamment l'Acul du Nord.
- Recommander au Projet la meilleure démarche à utiliser pour faire l'acquisition des matériels.
- Accompagner le Consultant Senior dans l'organisation d'ateliers de formation pratique des pêcheurs sur le montage et le mouillage du DCP dans un point retenu et géoréférencé de la baie de l'Acul du Nord.
- Réaliser la formation pratique des pêcheurs de la zone en pêche sur DCP.
- Participer dans les rencontres de travail ou de coordination avec les parties prenantes (Village Planète, CASECs, DDA-Nord, DDE-Nord, leaders communautaires et associations de pêcheurs).
- Soumettre un rapport de consultation incluant des recommandations pour la meilleure gestion et exploitation du DCP.

V. STRATEGIES

Pour arriver à la réalisation du DCP, le Marin-Pêcheur viendra dans la zone, assistera le Consultant Senior à préparer la liste des matériels et équipements nécessaires pour réaliser le DCP et le mouiller en Mer; sera responsable du montage et mouillage du DCP; et assurera les séances de pratiques de pêche sur le DCP.

VI. LOCALISATION

La consultation aura lieu dans le département du Nord et les activités se dérouleront principalement à l'Acul du Nord dans la zone de la baie de l'Acul sur les côtes de la 1^{ère} et de la 2^e Section.

VII. DUREE

La consultation se réalise sur une période 21 jours facturables sur la base de livrables validés et approuvés par les responsables concernés.

VIII. LIVRABLES

Les livrables à fournir par le consultant sont décrits dans le tableau suivant.

#	Description du livrable	Durée
1	Participation dans l'élaboration de la liste complète des matériels et équipements nécessaires pour le montage du DCP pour approbation.	1 jours

2	Rencontre de planification et programme de formation et sur l'ensemble des notions qui seront enseignées.	1 jours
3	Atelier de formation sur les techniques de montage et de mouillage. Réaliser le montage du DCP.	5 jours
4	Identification du point d'installation du DCP avec pêcheurs et Village Planète.	2 jours
5	Atelier de formation pratique en pêche sur DCP en incluant les aspects relatifs aux changements climatiques.	7 jours
6	Elaboration et soumission du rapport final	2 jours
7	Voyages	3 jours
	Total	21 jours

VIII. ASPECTS ADMINISTRATIFS ET LOGISTIQUES

Le Marin-Pêcheur travaille pour le Projet de Reboisement de l'USAID sous la coordination du directeur de la région I à qui il adresse son rapport. Il est supervisé par le coordonnateur de l'activité au Projet et travaille en collaboration avec le Consultant Senior, qui pilote la consultation, et Village Planète qui est le bénéficiaire de la subvention dans le cadre de laquelle, le DCP a été programmé pour les pêcheurs de la baie de l'Acul du Nord. Le consultant est payé sur la base de livrables dûment validés par le projet et approuvés par le directeur régional ou son remplaçant. Son déplacement dans le cadre de la consultation sera assuré par le Projet de Reboisement de l'USAID.

IX. EXIGENCES ET QUALIFICATIONS

1. Avoir au moins dix (10) ans d'expérience dans le secteur de la pêche maritime et avoir déjà travaillé sur les DCP. Capacité à travailler sous pression et de respecter un calendrier.
2. Fournir au moins deux références d'organisations, institutions ou bailleurs avec lesquels il a déjà travaillé sur les DCP en Haïti.
3. Montrer sa capacité à utiliser un GPS, à piloter un engin et des matériels de pêche artisanale utilisés en pêche sur DCP et à communiquer avec les pêcheurs.
4. Le projet de reboisement de l'USAID contactera à sa discrétion les employeurs antérieurs pour la vérification des informations fournies.

X. OBLIGATIONS PARTICULIERES

Le Marin Pêcheur engagé sur la consultation doit soumettre toute documentation ou rapports concernant son travail sous les Templates du projet de Reboisement de l'USAID qui est utilisé pour l'élaboration des Termes de Référence. Au besoin, un exemplaire sera fourni sur sollicitation.